

une acte de faiblesse, tranchons le mot, de respect humain que l'on ne saurait trop regretter. Au Sénat, deux sénateurs seulement ont voté contre la demande de crédit; ce sont l'amiral de Cuverville et M. Dominique Delayaye. Honneur à eux!

Au sujet de ce vote, la *Vérité française* a fait cette réflexion brève et sévère: "A la Chambre il n'y a eu que dix opposants et deux seulement au Sénat. Ce résultat n'est pas à l'honneur des catholiques." Nous faisons écho à cette parole.

* * *

En même temps qu'il s'apprêtait à envoyer M. Loubet souffleter à Rome le Vicaire de Jésus-Christ, Combes le renégat s'est senti possédé d'une inspiration encore plus perverse. Il a voulu, le malheureux, souffleter Jésus-Christ lui-même. Et il a choisi l'anniversaire du déicide pour se joindre, après dix-neuf siècles, aux valets du prétoire, dans cet outrage à l'Homme-Dieu. Lisez cette note officielle publiée, le Vendredi-Saint, par les organes du gouvernement:

"On sait que le Parlement a voté l'enlèvement des christes appendus dans les salles d'audience de nos cours et tribunaux.

"C'est lundi prochain et jours suivants que cette mesure va être exécutée dans toute la France.

"A Paris, c'est le service de l'architecte du Palais de justice qui procédera à cet enlèvement, et qui a déjà pris toutes ses dispositions à cet effet. L'opération durera encore un certain temps, car il y a vingt-cinq christes à enlever, et certains, tel que le fameux christ du Parlement, placé dans la grande salle d'audience de la première chambre de la Cour d'appel, qui est difficile à déplacer.

"Ce magnifique triptyque, attribué à Van Dick, va être transporté dans la chambre du conseil de la Cour.